

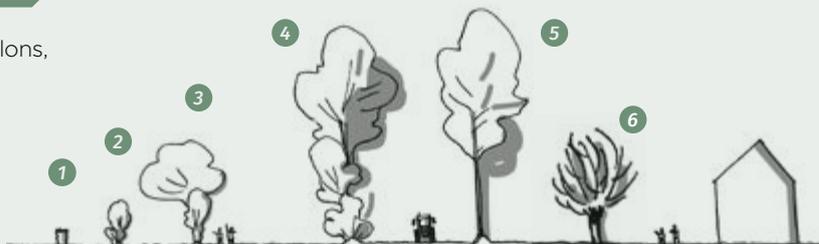
8. QUEL TYPE DE HAIE PLANTER ?

Les questions préalables à la plantation / Les recommandations générales

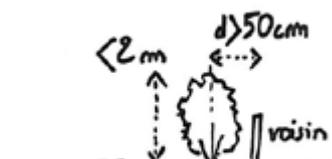
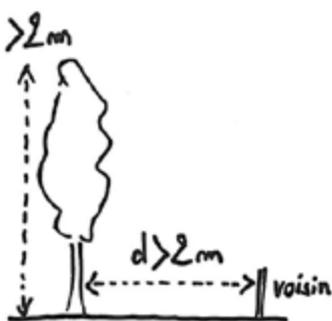
La haie est un mode de clôture qui présente de nombreux atouts, tant en milieu urbain que rural : régulation du climat local, préservation de la biodiversité et renforcement de la trame verte, caractérisation des lieux et lutte contre la banalisation des paysages... Pour ces nombreuses qualités, les haies constituent un patrimoine vivant à préserver par un entretien adapté et à renouveler par de nouvelles plantations. Cette fiche présente les principaux types de haies qui composent les paysages seinomarins urbains et ruraux ainsi que les principaux critères à prendre en compte en amont pour aider chacun à faire les bons choix de plantation et d'entretien.

Les différents types de haies en Seine-Maritime

- **Les haies arbustives** : haie taillée (1), haie à jalons, haie libre (2.)
- **Les haies boisées** : (haie champêtre (3), haie brise-vent (4),
- **Les haies cauchoises** : la futaie régulière (5), la futaie sur haie basse,
- **L'alignement d'arbres têtards** (6).
- **Voir les fiches dédiées à chaque type**



Schémas des distances réglementaires de plantation



1. Les questions préalables à la plantation

Une haie a un impact fort sur la qualité paysagère de son environnement proche. C'est pourquoi la plantation (ou replantation) d'une haie constitue un véritable projet. **Plusieurs éléments sont à prendre en compte en amont, afin d'inscrire chaque projet de plantation (ou de replantation) dans une vision d'ensemble des lieux sur le long terme.**

La réglementation et les documents d'urbanisme

- **Respecter les reculs réglementaires vis-à-vis de la limite de propriété.** Dans le cadre d'une replantation, la haie peut être implantée en lieu et place de celle abattue. Dans le cadre d'une création de haie libre (haie vive) ou taillée, sauf accord écrit avec le propriétaire voisin et hors règlement particulier, un recul de 2 m minimum doit être respecté pour une haie de hauteur supérieure à 2 m. Dans le cas d'une haie inférieure à 2 m de hauteur, une distance minimum de 0,5 m est à respecter. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux haies bocagères, haies sur talus et haies d'arbres têtards.
- **Pour aller plus loin : voir les articles 668 à 671 du Code civil.**
- **À savoir : des servitudes s'appliquent en bordure de la voie publique et de certaines infrastructures (lignes électriques, téléphoniques...).** S'adresser aux structures gestionnaires pour connaître les contraintes ou reculs éventuels.
- Les documents d'urbanisme (PLU, PLUi...) définissent également des règlements complémentaires et spécifiques à chaque commune : avant tous travaux de plantation, **consulter les règlements d'urbanisme qui s'appliquent à la parcelle.** La plantation d'une haie peut notamment être soumise à déclaration préalable et imposer la plantation d'arbres et d'arbustes d'essences locales.

→ Les contraintes de l'environnement proche

Il est indispensable d'**anticiper le développement de la haie à l'âge adulte** (volume du système aérien et du système racinaire). La proximité du bâti, la présence d'une ligne électrique, d'une route, d'un réseau enterré... influenceront fortement le choix du type de haie à planter. Les formes basses (haies libres ou taillées) pourront être privilégiées en milieu contraint (en ville, en zone pavillonnaire...) et les formes hautes (haies champêtres, brise-vent, futaies...) en milieu plus ouvert (en limite d'urbanisation, dans les espaces agricoles...).

→ **Le mode de gestion** souhaité (haie taillée, libre, alignement d'arbres têtards...).

→ **La fonction** souhaitée (rôle de brise-vent ou de production de bois de chauffage, effet ornemental, fonction refuge pour la faune et la flore, caractère mellifère...).

→ Le contexte environnemental

La nature du sol et le climat doivent être pris en compte dans n'importe quel projet de plantation de haie, tant en milieu urbain que rural.

- La Seine-Maritime profite dans son ensemble d'un **climat océanique** : températures douces, pluies abondantes en toutes saisons, en particulier en automne. Cependant, les **effets du changement climatique** s'y font de plus en plus sentir, notamment par la **multiplication localement des épisodes de sécheresse**. Certaines essences résistent mal à ces changements et sont aujourd'hui plus fragiles. C'est par exemple le cas du hêtre qui apprécie une hygrométrie de l'air importante et redoute les longues périodes de sécheresse estivale. Des microclimats peuvent également exister localement.
- La Seine-Maritime présente **différents types de sols, plus ou moins fertiles** : limoneux, argileux, sableux, humides, calcaires... Leur répartition détermine fortement les différents paysages.
- **Astuce** : prendre le temps de bien observer le site de plantation et la flore indigène qui s'y développe. De nombreuses variations du climat et de la nature du sol, parfois très locales, peuvent être déterminantes, notamment dans le choix des essences (présence d'une dépression plus humide, d'un sol très sableux, d'un mur concentrant la chaleur, d'une pluviométrie particulièrement importante...).

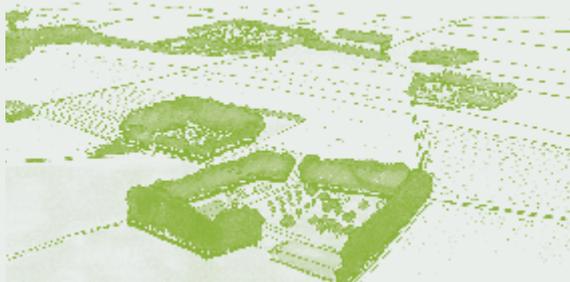
→ Le contexte paysager

L'observation du contexte paysager est indispensable pour faire les bons choix de plantation et de gestion.

- En milieu urbain : **rechercher une cohérence et une harmonie avec les clôtures des voisins** (mêmes hauteurs, types de haies...), notamment si la plantation se trouve dans un ensemble urbain homogène (lotissement, cité-jardin, cité ouvrière...). Attention toutefois à ne pas en reprendre les erreurs éventuelles (clôtures mal intégrées, essences végétales mal adaptées...).
- En milieu rural : la Seine-Maritime se caractérise par **trois grands types de paysages chacun caractérisé par des formes de haies différentes**. Les choix de plantation et de gestion d'une haie peuvent s'inspirer de ces formes vernaculaires pour mieux s'insérer dans les paysages agricoles et respecter ce patrimoine naturel. **Voir ci-contre.**

Les paysages seinomarins

↓ Le Pays de Caux



Le Pays de Caux

Vaste plateau de craie recouvert de limons fertiles très favorables aux grandes cultures, il présente des étendues de champs ouverts, ponctuées de clos-masures ceinturés de rideaux arborés généralement plantés sur talus. Ces haies atypiques constituent une structure paysagère unique à préserver et à renouveler.

- **Climat** : c'est un territoire très exposé au vent, notamment sur le littoral, et assez pluvieux, en particulier sur les points hauts, à partir de 100 m d'altitude (au nord de la vallée du Commerce, aux environs de Goderville).
- **Sols** : limoneux, plutôt profonds et acides, ponctuellement argileux, très sensibles à l'érosion.

Le Pays de Bray

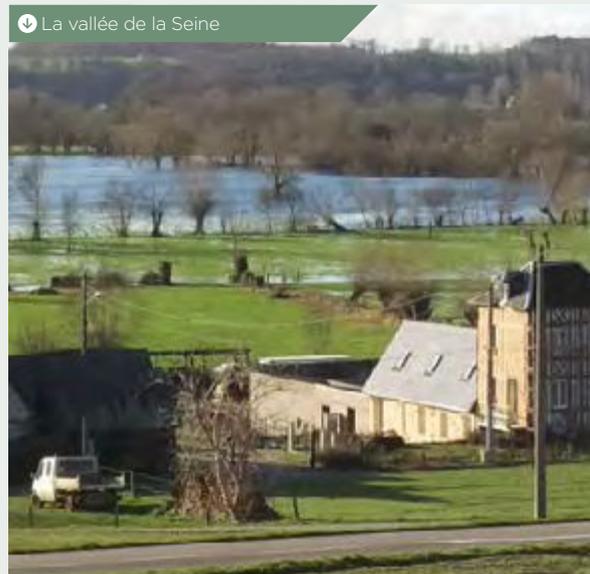


Le Pays de Bray

Il forme une longue dépression orientée du nord-ouest au sud-est, délimitée par deux versants (cuestas). À l'intérieur, dans les vallées et sur les collines, les corps de fermes et les prairies sont ceinturés de haies champêtres ou d'alignements d'arbres têtards, formant le bocage brayon. Les versants peu abrupts sont occupés par de grandes parcelles cultivées où les haies sont moins présentes.

- **Climat** : plus abrité, moins soumis aux grands vents et moins pluvieux que le Pays de Caux. Le sud-est plus sec, d'avantage influencé par le climat continental.
- **Sols** : au Sud, des limons profonds recouvrent un versant très doux, propice aux grandes cultures. Au Nord se trouvent des fonds de vallées humides et des collines crayeuses dont les qualités agronomiques expliquent la prédominance de l'élevage, et donc la présence du bocage.

La vallée de la Seine



La vallée de la Seine et ses vallées affluentes

Elles offrent des paysages fortement marqués par la présence de l'eau. Elles accueillent de nombreux espaces urbains denses qui se sont constitués au fil du temps le long des cours d'eau. Dans la plaine alluviale et les fonds de vallées, les prairies humides sont souvent délimitées par un réseau de fossés et de petits cours d'eau soulignés de haies (de saules, peupliers, frênes, aulnes...) et d'alignements d'arbres têtards. Creusées dans la craie, ces vallées sont souvent profondes et leurs coteaux couverts de forêts ou de pelouses calcicoles.

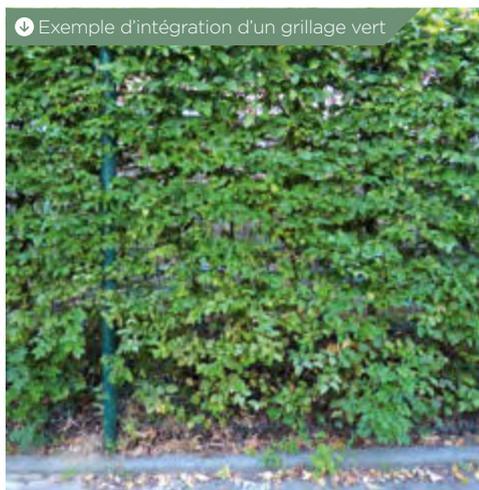
- **Climat** : vallées abritées, coteaux sud très ensoleillés et secs, coteaux nord ombragés et plus frais.
- **Sols** : coteaux calcaires et secs et fonds de vallées profonds, frais, humides.



↓ Clôture habillée par une vigne vierge



↓ Exemple d'intégration d'un grillage vert



↓ Exemple d'intégration d'éléments techniques



2. Les recommandations générales

→ Le choix des essences

- Favoriser des essences indigènes dites « locales », sobres et rustiques, bien adaptées au climat, au sol et au contexte du site de plantation.
- Favoriser les mélanges d'essences : la haie diversifiée sera plus résistante aux maladies et aux aléas climatiques.
- Proscrire les espèces exotiques envahissantes telles que le buddleia de David, le laurier palme, le bambou... Leur dissémination accélère l'érosion de la biodiversité sur le territoire et fragilise les espaces naturels.
- Éviter d'utiliser des mélanges d'arbustes horticoles, souvent très hétérogènes. Dans un environnement bâti, les essences horticoles pourront être intégrées ponctuellement ; elles n'en seront que plus ornementales (un plant sur 4 ou 5 maximum, ou pour marquer une entrée).
- Limiter l'usage systématique et homogène de végétaux persistants, notamment horticoles. Même caduque, une haie bien entretenue offrira rapidement une opacité suffisante pour préserver l'intimité de la parcelle, tout en offrant des variations saisonnières intéressantes. Lorsque l'usage de végétaux persistants ne peut être évité, les essences locales sont à privilégier : l'if, le houx, le buis... Des essences marcescentes (charme, hêtre) ou semi-persistantes (troène) peuvent également être utilisées.
- Astuces : pour les très petites parcelles, des plantes grimpantes sur une clôture peuvent remplacer la haie d'arbustes. Par exemple, le lierre et la vigne vierge pourront créer une haie à l'emprise très réduite, mais néanmoins intéressante pour la biodiversité.

→ L'intégration des éléments techniques

- Implantation d'un grillage : si l'on souhaite doubler la haie d'un grillage, il doit être implanté au ras de la haie, côté jardin. Une fois développée, la haie viendra recouvrir le grillage et le fera disparaître. On peut également choisir d'implanter un grillage temporaire qui sera retiré une fois que la haie sera assez dense. Les grillages noir, gris anthracite ou vert sombre s'intègrent bien aux haies. Les teintes claires sont à éviter car elles attirent le regard et se fondent mal dans le végétal.
- Intégration des entrées : pour les portails, favoriser l'emploi de matériaux qualitatifs et de teintes naturelles. Le blanc et les teintes claires sont à éviter sauf si elles font partie de l'identité paysagère du quartier. Les portails et portillons doivent être de mêmes matériaux et de même coloris (favoriser les matériaux et/ou les teintes naturels). Concernant les piliers, les matériaux d'imitation, les briques flammées ou « léopard » et les parpaings laissés bruts sont à proscrire. Les matériaux traditionnels (brique, silex) ou le bois sont à privilégier dès que possible.
- Intégration des éléments annexes : les éléments annexes (coffret électrique, boîte aux lettres, numéro, interphone) gagnent à être insérés dans un coffret (maçonné ou en bois) qui marque l'entrée en reprenant les matériaux et teintes, ou bien à s'inscrire dans l'épaisseur de la haie, avec des tons sombres tels que le noir, le gris ou les verts foncés.

→ FICHES TYPES DE HAIES

- Les haies arbustives
- Les haies boisées
- Les haies cauchoises
- Les alignements d'arbres têtards

→ POUR ALLER PLUS LOIN

- Fiches Paysage www.caue76.fr
- Listes d'espèces exotiques envahissantes : Conservatoire des Espaces Naturels et du Département.

→ DEMANDER CONSEIL

- Prenez rendez-vous avec un paysagiste conseiller www.caue76.fr